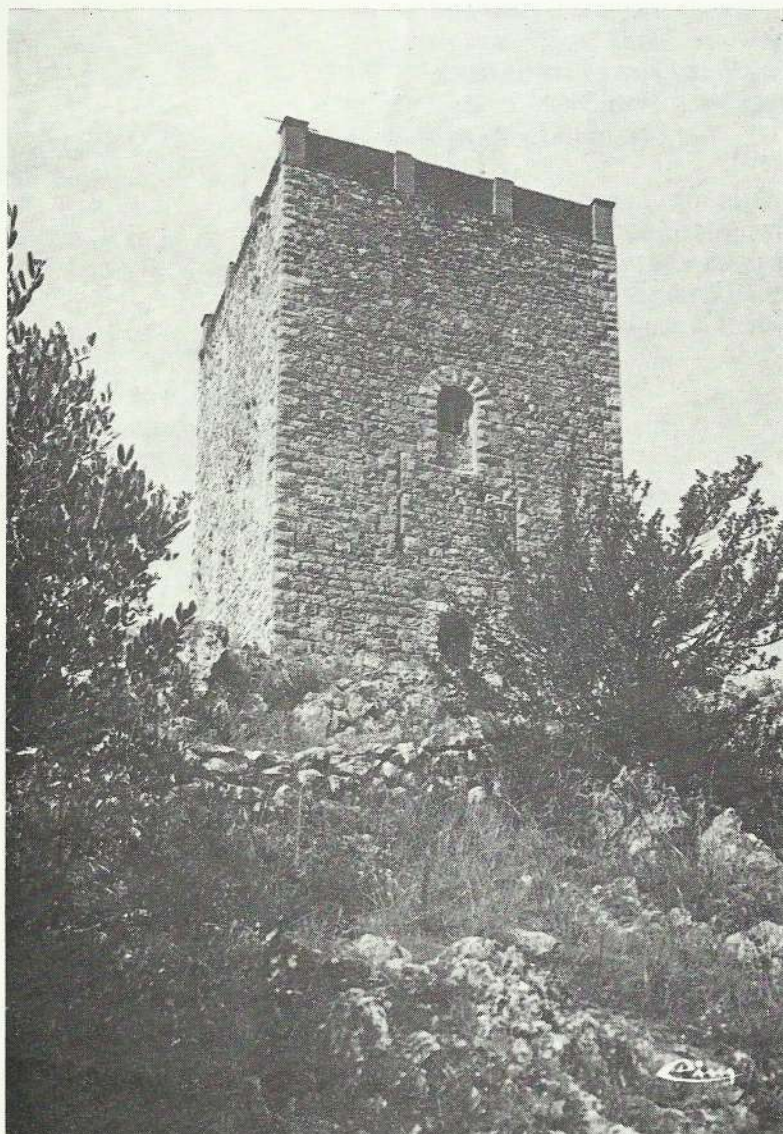




L'INFORMATION COMMUNALE



VILLE
DU
REVEST-LES-EAUX



L'EDITORIAL DU MAIRE

ET POURQUOI PAS?

Peut-être qu'en bien cherchant il ne serait pas impossible de percevoir au travers de certains propos l'écho de quelque « amusement » venu de la Capitale.

PAGNOL pas mort ! Histoire Pagnolesque ! Digne de GIONO !



Une « nouvelle » de PAGNOL ? de GIONO ?
Et pourquoi pas ?

Leurs histoires ne sont jamais quelconques puisque par le génie de l'auteur, elles sont toujours empreintes de la beauté des paysages, des parfums, du charme et de l'esprit de la Provence.

La Provence ... Le Revest ... mais aussi la sécheresse de l'été.

Alors Attention ! Attention au Feu !

Certains d'entre nous dans le Conseil Municipal ont à charge de trouver des activités susceptibles de toujours mieux faire connaître notre village. Ils se creusent la tête à longueur d'année et lorsqu'une idée leur semble valable ils se démènent et n'ont de cesse jusqu'à sa réalisation. Il en est ainsi des expositions, des foires, des spectacles, des fêtes ou des différentes manifestations qui se déroulent dans la Commune.

Mais jamais, au grand jamais nous n'aurions supposé un seul instant que le retour aux Gardes Champêtres allait donner l'occasion aux Français, et ils étaient nombreux à ignorer l'existence du REVEST, d'en découvrir le nom dans la Presse ou par la Radio, ou encore la Télévision.

On ne peut, c'est certain, empêcher PARIS de sourire gentiment des petites histoires qui se déroulent dans les petits villages de notre lointaine et méditerranéenne province.

Mais ne cherchons pas la trop petite bête là où, comme il nous plaît de le croire, peut-être ne se cache-t-elle pas.

De la Provence dont LE REVEST est un fleuron.

Charles VIDAL.

ACTIVITES MUNICIPALES

DANS LA COMMUNE

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:

Mardi 29 avril

Mardi 20 mai

Mardi 10 juin

PRINCIPALES DECISIONS

Secrétariat mobile:

Un véhicule aménagé en secrétariat se déplacera dans la commune selon un horaire qui sera précisé.

Cimetière:

Majoration de 2,50% du tarif des prestations et de 5% du prix de vente des caveaux.

Chiens errants:

Le Percepteur récupèrera auprès des propriétaires d'animaux conduits à la fourrière les frais de ramassage, de transport et l'hébergement à la S.P.A.

Feu rouge:

Abandon du projet d'un feu rouge dans la rue Maréchal-Foch, compte tenu des résultats de l'enquête réalisée auprès du public intéressé.

Sittomat:

Signature d'une convention relative aux frais d'exploitation du syndicat.

Club informatique:

Achat d'un nano-réseau composé de six postes périphériques branchés sur un gros ordinateur. Mise à la disposition de l'école primaire et en dehors des heures de classe à la disposition du club dès qu'il sera créé.

Convention:

La S.O.C.O.T.E.C est chargée du contrôle technique des travaux d'aménagement du bureau des postes.

Gardes champêtres:

Au départ des deux Agents de la Police Municipale, nommés à TOULON, il est décidé que les emplois de policiers municipaux seront supprimés et remplacés par trois emplois de gardes champêtres qui assureront la police municipale et la police rurale. Achat de trois vélomoteurs.

Débroussaillage:

La Commission municipale des forêts est chargée de recenser, dans le cadre de la loi forestière du 5 décembre 1985, les terrains non débroussaillés afin que les propriétaires soient mis en demeure de se conformer aux textes régissant la protection contre le feu. La Mairie de son côté va faire aménager une piste au-dessus de FIERRAQUET.

Camping municipal:

Monsieur Demai est chargé de procéder à une étude sur les avantages et les inconvénients pour la commune.

Cantine:

Création d'un coin «repas» dans les ateliers municipaux pour permettre au personnel et aux T.U.C. qui le souhaiteraient d'y prendre leur repas, sous réserve d'avoir prévenu à l'avance les responsables de la cantine.



Foire de l'Artisanat.

REUNIONS DE TRAVAIL

En dehors des réunions habituelles et hebdomadaires des Commissions.

Du Conseil Municipal

Mardi 8 avril

Mardi 22 avril

Mardi 13 mai

Décharges sauvages - Travaux - Réfection du cadastre
Débroussaillage - Projet d'un Secrétariat mobile
Police Municipale et gardes champêtres
Demande à «Var-Matin République» de figurer dans une autre édition.

Des Commissions

☆ Commission des Adjointes

Vendredi 18 avril:

Rencontre avec le bureau du C.I.L. du Bas Revest - Position de la Mairie sur les questions apportées par les Membres en vue de la prochaine assemblée générale.

Lundi 28 avril:

Rencontre avec le bureau du C.I.L. de la Ripelle - la Moutte - Situation des terrains de la Moutte et de la Ripelle - Projets de révision du P.O.S.

Lundi 5 mai:

Direction du Centre de l'habitat du Var qui souhaite informer la population de l'aide pouvant être apportée pour la construction et les aménagements en fonction des ressources.

Lundi 9 juin:

Bureau du C.I.L. du Bas Revest - Etude des questions traitées au cours de l'assemblée générale (1re partie).

Lundi 16 juin:

Directeur de la Société de gestion et d'application du téléphone qui assure la protection des locaux de la Mairie - Etude en vue d'une extension de la Sécurité.

Lundi 23 juin:

Bureau du C.I.L. du Bas Revest (2e partie).

Vendredi 27 juin:

Etude sur le terrain - à Fontanieu - avec C.I.L. du Bas Revest et D.D.E.

☆ Commission des travaux

Lundi 28 avril:

Situation du C.D. 46 face au chemin de la Carraire, avec D.D.E. - Mairie de TOULON absente.

Vendredi 2 mai:

Préparation pour les appels d'offres en vue de l'agrandissement du bureau de poste, avec Monsieur Valentin de la Direction des Postes et Monsieur Audibert, Maître d'œuvre.

Mardi 27 mai:

Ouverture des plis des appels d'offres en présence du Percepteur.

Jeudi 19 juin:

Prévisions de travaux sur le C.D. 46 - Délimitation de l'emplacement des réseaux existants - Réunion sur le terrain avec la D.D.E. - Absence de la Mairie de TOULON.



M. DURAND dévoile la Plaque Verdun 1916.

☆ Commission des écoles (en classant les principaux sujets)

Confection des menus:

Avec les Parents, des Enseignements et les Cuisinières: jeudi 17 avril et jeudi 15 mai.

Conseils d'écoles:

Avec les Enseignants, les Représentants de parents et les Agents spécialisés des écoles maternelles.

Jeudi 24 avril: Maternelle village

Samedi 7 juin: Primaire

Samedi 14 juin: Maternelle du village

Jeudi 19 juin: Maternelle du hameau.

Sorties:

Vendredi 18 avril: La Garde - Théâtre de la Méditerranée - Ecole primaire

Mercredi 13 mai: Alpes Maritimes - Voyage à Marynland - Maternelle du village

Vendredi 6 juin: Même sortie pour la maternelle du hameau.

Inauguration:

Vendredi 23 mai: Mur d'escalade à la maternelle du village en présence des personnalités de l'Inspection Académique, de l'inspection des Ecoles maternelles, de jeunesse et sports et du Conseil Municipal.

Fêtes:

Samedi 21 juin: Kermesse Maternelle village

Lundi 23 juin: Présentation d'un film à l'école primaire par les élèves du C.M.1, classe de Madame Wicky

Jeudi 26 juin: Fête de fin d'année à la Maternelle du hameau et l'école primaire

Vendredi 27 juin: Remise des dictionnaires aux élèves du C.M.2 entrant au C.E.S.

ACTIVITES MUNICIPALES *****

Prévention routière:

Mardi 8 avril: Mise en route de la préparation à la journée du 18 juin - Finale du Challenge Départemental avec Monsieur Peigniez, Directeur de la Prévention Routière.

Mercredi 21 mai: Préparation et Organisation de la Finale Départementale avec les Représentants de la Prévention routière, de la Police Nationale, de la Gendarmerie et des Polices Municipales de Hyères et La Garde.

Mercredi 18 juin: Avec l'aide de T.U.C. et d'Agents de service des écoles, la Commission des écoles a assuré la marche et le bon déroulement de la journée.

Club informatique:

Mardi 15 avril et vendredi 18 avril: Projets de mise en route du Club avec Monsieur Bonnefoy, Président des parents d'élèves de la Primaire et spécialiste en informatique.

Mardi 6 mai: Projets d'utilisation des appareils par les élèves de l'école primaire et par le Club avec la participation des Enseignants.

Jeudi 22 mai et mardi 17 juin: Réunions générales avec les personnes intéressées - Etablissements des statuts et création de l'Association.

Cours d'Anglais:

Mardi 24 juin: Rencontre avec Madame Ouvrard souhaitant dispenser des cours d'anglais - Recherche d'une formule d'application.

☆ Commission des Forêts

Lundi 26 mai: Débroussaillage - Application de la loi forestière du 4 décembre 1985.

Moustiers.



☆ Commission du P.O.S.

Lundi 15 juin: Etude réalisée par le B.E.G.E.A.T. (bureau d'études) à la demande de la Commune - Présentation à la Commission et à la D.D.E. - Discussion - Décision de vérifier certains points sur place.

Poursuite sur le terrain de la réunion du 15 juin.

Conseil de Prévention de la Délinquance (versant communal)

Mardi 15 avril: Suite à réserver à l'Assemblée plénière.
Jeudi 22 mai: Réunion étendue au Comité Directeur de la Ligue contre la drogue dans le Var - Programme d'intervention.

☆☆☆

Claude DEMAI animateur de la Foire de l'Artisanat.



VOYAGES - SEJOURS

Dimanche 6 avril: Retour des jeunes du stage de ski dans les Alpes. Une présentation aux familles avec commentaires a été effectuée le mardi 23 avril.

Vendredi 23 à vendredi 30 mai: Séjour en classe verte des élèves de l'école maternelle du hameau. Une présentation aux familles avec commentaires a eu lieu le mardi 18 juin.

Mercredi 4 au vendredi 13 juin: Séjour du troisième âge à MATHES (Charente-Maritime).

ASSEMBLEES GENERALES

Dimanche 20 avril: C.I.L. Dardennes - L'Ubac

Samedi 26 avril: Anciens Combattants

Samedi 21 juin: E.S.C.R.M.

Mardi 24 juin: Les Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène

Dimanche 29 juin: C.I.L. des Favières.

ACTIVITES MUNICIPALES

CEREMONIES

Dimanche 27 avril: Souvenir de la Déportation - Recueillement devant le monument aux Morts au cimetière et la stèle Jean Moulin.

Mercredi 7 mai: Confirmation des enfants de la Commune à l'Eglise Saint-Louis à TOULON.

Jeudi 8 mai: Commémoration de l'Armistice de 1945
10 h 45: Cérémonie au village
11 h 15: Cérémonie au hameau
11 h 30: Inauguration de la place «Verdun-1916», suivie d'un apéritif devant l'école primaire
17 h 30: Réception des Anciens Combattants et du Conseil Municipal.

Vendredi 6 juin: Commémoration de l'exécution par les Allemands des Maquisards à Siou Blanc - Valbelle.

Dimanche 8 juin: Communion solennelle avec, en soirée, procession dans les rues du village.

Mercredi 18 juin: Anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 lancé par le Général de Gaulle. De nombreux Gendarmes et Policiers venus à l'occasion de la finale du Challenge de la Prévention Routière ont tenu à s'associer à cette cérémonie ainsi que le Directeur de la Prévention routière. Nous tenons à les en remercier.

EXPOSITIONS

Vendredi 23 mai: Vernissage de l'exposition de peinture de M. Flaut.

Samedi 31 mai: Exposition-vente de livres pour les enfants à l'école primaire.

Vendredi 20 juin: Vernissage de l'exposition de peinture de Madeleine Léon, Roger Escoffier, Victor Ferreri et Vincent Puiq Hidalgo.

MANIFESTATIONS

Dimanche 27 avril: Foire aux plants.

Vendredi 16 mai: Soirée présentée par les élèves de l'école de musique.

Samedi 17, dimanche 18 et lundi 19 mai: Pentecôte - Foire artisanale avec les Faïenciers de Moustiers et exposition «les Vieux Moustiers».

Dimanche 1er juin: Fête de l'E.S.C.R.M. - Concours de pêche pour les enfants.

Samedi 7 juin à dimanche 22 juin: Tournoi de tennis avec cérémonie de clôture et remise des prix dimanche 22 juin.

Dimanche 8 juin: Concours de pêche pour les adultes. Concours national de Tir à l'arc.

Mercredi 18 juin: Finale Départementale du challenge inter pistes de la prévention routière avec à 17 heures: palmarès et remise des récompenses en présence des hautes autorités départementales.

Samedi 21 juin après-midi: Kermesse de l'école maternelle du village.

19 heures: Aïoli du Syndicat d'Initiative sur la place Général Leclerc.

22 heures: Théâtre à la Tour - Les Fourberies de Scapin de Molière par le théâtre de la Godille de Toulon.

Dimanche 22 juin: Soirée disco du Syndicat d'Initiative sur la place du Hameau de Dardennes.

Jeudi 26 juin: Fête de fin d'année de l'école primaire.

Vendredi 27 juin: Soirée par les élèves de l'école de danse sur la place Meiffret.

Samedi 28 juin: Journée de l'histoire des Associations.

Dimanche 29 juin: 3e foire - Exposition canine.

RECEPTIONS

Lundi 14 avril: Monsieur Peyre, Directeur d'une entreprise de ramassage et de traitement des ordures ménagères - Proposition de services.

Lundi 14 avril: Monsieur Chesnaud, de l'Association des Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène - Projet d'organisation d'une journée des Associations et lancement d'une revue.

Lundi 28 avril: Monsieur Colombani, Conseiller Régional et Président du SITCAT avec le bureau du syndicat pour une étude sur les transports.

Lundi 28 avril: Etudiants en stage à la Préfecture pour la confection d'un mémoire.

Jeudi 15 mai: Radio-méditerranée (103,4) - Préparation de la présentation des journées de la Foire Artisanale.

Jeudi 15 mai: Maître Odier, Notaire - Signature de l'acte d'achat du terrain DEBROAS à Dardennes.

ACTIVITES MUNICIPALES

Mardi 27 mai : Représentants des Mairies voisines pour visite du cimetière en présence de l'entreprise AUGIAS, fabricant des enfeus.

Mercredi 28 mai : Madame Blanchet, d'un bureau d'études parisien, chargée d'une étude par le S.I.L.I.A.T sur l'utilisation des moyens de secours dans le cadre du Syndicat intercommunal en création.

Vendredi 30 mai : Interview par les Reporteurs d'Antenne 2 venus effectuer un reportage sur la Police Municipale et les Gardes Champêtres.

Vendredi 6 juin : Capitaine Robert, Commandant la compagnie de Gendarmerie Nationale. Tour d'horizon sur la Commune - Enquête de moralité sur les candidats gardes champêtres.

Vendredi 6 juin : Visite de courtoisie de Madame Noir, Directrice par intérim de l'école primaire - Le point sur le déroulement de l'année scolaire.

Samedi 14 juin : Interview par Jacques Lesinge du FIGARO au cours d'un reportage sur les gardes champêtres.

Lundi 23 juin : Adjudant Chef Lamy - Nouveau Commandant de Brigade de Gendarmerie.

DIVERS

Mardi 1er avril : Début du remaniement du cadastre - Durée prévue : un an.

Vendredi 18 avril : Confection de la liste électorale pour la Chambre des métiers.

Lundi 5 mai : Election d'un Membre à la chambre de Commerce et d'industrie (vote à La Valette, Commune chef-lieu de canton).

Mardi 20 mai : Congés scolaires dans le cadre de «la journée du Maire».

Mercredi 21 et jeudi 22 mai : Exercice militaire sur le territoire de la Commune.

Jeudi 5 juin : Visites de dépistage dans les écoles par les chirurgiens-dentistes chargés de la Prévention et de la protection bucco-dentaire.



RECRUTEMENT DE GARDES CHAMPETRES

Mercredi 21 mai : Etude des dossiers par le Jury.
19 candidats dans la commune - 21 candidats hors commune. Il est décidé de limiter l'examen, dans un premier temps, aux habitants de la Commune. Selon le résultat un second examen sera ouvert aux autres demandeurs.

Mercredi 11 juin : Examen écrit.
Matin : dictée et calcul.
Après-midi : établissement de deux procès-verbaux.
11 candidats se sont présentés.

Jeudi 12 juin : Correction de l'écrit - 6 admissibles.

Lundi 16 juin : Examen oral : notions sommaires de Droit.
Rôle et attributions du Garde Champêtre - Conversation avec le Jury.

Jeudi 19 juin : Présentation des dossiers et des épreuves à Monsieur le Procureur de la République pour décision après étude et enquête.



Exposition de peinture : PUIG-HIDALGO - FERRERI
Madeleine LEON - ESCOFFIER.

HORS DE LA COMMUNE

PREFECTURE

Mardi 25 juin - Lutte contre les feux de forêts.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Jeudi 10 avril : LA GARDE - Pratique des sports de glace - Statuts du Syndicat.

Lundi 14 avril : Suite de la réunion du 10 avril - Formation du bureau.

ACTIVITES MUNICIPALES

Jeudi 17 avril: LE PRADET - Culture - Théâtre intercommunal - Mise au point avant le début de la saison.

Mercredi 7 mai: TOULON - Action sociale - Rencontre avec le C.L.A.S. - Action en faveur des jeunes.

Vendredi 16 mai: SANARY - Réunion des communes disposant d'une Police Municipale - Demande de Statuts.

Mercredi 4 juin: LA LONDE - Commission des écoles et groupement d'achats avec la participation des cuisinières.

Lundi 23 juin: TOULON-SIAT - Syndicat intercommunal de l'aire toulonnaise.

Mardi 24 juin: Réunion du Bureau de Syndicat pour la pratique des sports de glace.

Lundi 30 juin: LA GARDE - Signature de l'acte d'achat de la patinoire.

INVITATIONS

Dimanche 13 avril: LA GARDE - Soirée artistique à la patinoire.

Mercredi 16 avril: LA VALETTE - Vernissage de l'exposition de peinture de l'Académie Européenne des Arts.

Vendredi 25 avril: LA SEYNE - Exposition et Forum sur les chantiers.

Vendredi 16 mai: LA SEYNE - Fort Napoléon - Vernissage de l'exposition du peintre Michel Dufresne, notre concitoyen.

Mercredi 4 juin: LA GARDE - Présentation de l'exposition de Baboulène.

Jeudi 19 juin: LA GARDE - Exposition Salle Gérard Philippe.

Lundi 30 juin: TOULON «Créer un golf» réunion-débat présidée par le Président du Conseil Général du Var.

CEREMONIES

Vendredi 23 mai: LA VALETTE - Remise de la Fourragère aux jeunes recrues du 71^e Régiment du Génie qui a participé au Débarquement en Provence et à la libération de LA VALETTE puis TOULON.

Samedi 31 mai: TOULON - Caserne des Pompiers - Remise des Prix du Challenge «Guy Cordo» - Après un tournoi départemental de rugby. Rappelons que Guy Cordo était un pompier mort dans la lutte contre le feu.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Mercredi 14 mai: TOULON - Hôpital Chalucet - Avenir du Centre de Transfusion sanguine.

Lundi 26 mai: TOULON - Hôpital Font Pré - Achat alimentaire pour les hôpitaux et Etablissements publics du département.

Vendredi 30 mai: Comité Départemental anti-alcoolique avec inauguration des nouveaux locaux - TOULON.

Mardi 3 juin: Comité Départemental de la Santé avec inauguration des nouveaux locaux - TOULON.

ASSEMBLEES GENERALES

Samedi 7 juin: Représentation du Président de l'Assemblée des Maires du Var à l'Assemblée Générale de la Ligue contre le Cancer - Hôpital de la Croix Rouge à TOULON.

Lundi 9 juin: TOULON - Association Varoise d'accueil familial.

Jeudi 16 juin: TOULON - «Delta Revie» au service des personnes âgées.

Vendredi 20 juin: TOULON - Crédit Mutuel de TOULON.

INAUGURATION

Lundi 2 juin: HYERES - Hôpital Renée Sabran (des Hôpitaux de LYON) - Inauguration du service de gériatrie.

VOYAGES D'ETUDES

Jeudi 24 avril: PARIS - Dans le cadre du SITCAT (transports) étude des cartes magnétiques utilisées en paiement des transports.

Mardi 29 avril: LA ROCHELLE - Dans le cadre du SITCAT (transports) et du SILIAT (Pompiers et Secours) - Utilisation des cartes de transports et fonctionnement des services de secours et d'incendie.



REVISION DU P.O.S.

Le Conseil Municipal a voté la révision du plan d'occupation des sols. Ce n'est pas une petite affaire, vite réglée. Dans un premier temps il a été demandé à un bureau d'études de procéder à un inventaire de ce qui existe et de ce qui est possible en fonction de l'évolution actuelle et des perspectives d'avenir. Lorsque cette étude sera achevée elle sera présentée au Conseil Municipal qui, selon l'orientation qu'il envisagera d'après les conclusions qui lui seront apportées lancera la seconde phase de l'opération.

C'est à ce moment que les réunions d'études seront programmées avec toutes les personnalités concernées et que débutera la procédure de concertation. Pendant la période actuelle tout ce qui peut être dit sur la révision en cours n'est que suppositions.

La Mairie ne manque d'ailleurs pas d'être interrogée sur l'éventualité de grandes réalisations immobilières et tout particulièrement dans les quartiers de la Ripelle et des Marlets. Il est exact que des projets existent mais ils sont le fait des propriétaires des terrains et il n'est pas du tout interdit à tout propriétaire ou tout promoteur d'avoir des idées. De là à ce qu'elles se concrétisent c'est une autre question. Il faut d'abord que la révision du P.O.S. rende les terrains constructibles et selon leur situation ils ne peuvent qu'être classés en zone NA. Pourquoi «NA»? Parce que seule une Z.A.C. peut y être réalisée et la commune, dans ce cas, n'a pas à apporter les aménagements (voies, réseaux, etc) qui sont à la charge du constructeur dans le cadre des participations discutées avec la Mairie. Dans le cas où les participations demandées ne sont pas acceptées par le promoteur et dans l'impossibilité d'aboutir à un accord la construction ne se réalise pas. Pour l'instant aucune discussion n'a été officiellement entamée,

Départ des Anciens pour la Charente-Maritime.



malgré les projets élaborés. Les réalisateurs savent qu'ils devront envisager des participations et des frais importants. Il est normal, dans ce cas qu'ils souhaitent construire le plus de logements possibles mais, en l'état actuel, ce n'est qu'un souhait. Ici aussi lorsque les discussions officielles s'amorceront, la concertation générale s'amorcera elle aussi. Une chose est certaine c'est qu'il n'est pas question de laisser des terrains susceptibles d'être construits de façon anarchique d'où l'intérêt de transformer en zone NA la zone actuellement morcelée de la Moutte. C'est d'ailleurs ce que les C.I.L. intéressés ont parfaitement compris.

L'EAU

Parfois trop, parfois pas assez de pression, pourquoi?

Notre système d'alimentation en eau n'est pas simple et en résumer l'essentiel du mécanisme, n'est peut-être pas inutile.

À l'origine LE REVEST était alimenté par ses propres sources du RAY et des LAURONS. Devant la pénurie estivale qui régnait à l'époque, la Commune, il y a une vingtaine d'années, a signé un contrat de fourniture avec TOULON et a construit la station d'élévation du Barrage, munie de deux pompes. Pendant longtemps ce fut suffisant pour être à l'abri des coupures pendant l'été, mais l'extension de la Commune, le modernisme avec ses piscines, ses jardins et ses besoins en eau a commencé à nous donner des inquiétudes, la consommation dépassant à certaines heures les possibilités de pompage avec le risque toujours à redouter d'une panne au niveau des pompes.

Cela nous a conduit en 1984 à programmer une nouvelle arrivée d'eau par déclivité depuis LES POMETS (cote 325) et à construire en 1985 un bassin supplémentaire. En résumé où en est-on?

Un bassin à COSTEBELLE de 500 mètres cubes à la cote 265 qui reçoit l'eau de TOULON en provenance des POMETS car on ne pompe pratiquement plus depuis le Barrage. Trois autres bassins au RAY dont deux anciens de 100 mètres cubes chacun et le dernier construit en 1985 de 300 mètres cubes, le tout à la cote 259. Ces trois bassins reçoivent l'eau de nos sources y compris celle de MALVALLON. En cas d'insuffisance de débit des sources un clapet permet l'arrivée de l'eau de TOULON depuis le bassin de COSTEBELLE. Lorsque nos sources donnent à plein régime comme ce fut le cas au printemps nous avons tout intérêt, cette eau étant gratuite, à alimenter toute la commune depuis le RAY; quitte à compléter son niveau, au besoin, par COSTEBELLE. Mais alors certains points hauts de la Commune, par exemple à l'extrémité de la conduite alimentant FONTANIEU ont une pression si faible

EN BREF



que pour peu que quelques abonnés tirent de l'eau en aval, ils n'ont plus d'eau du tout. Je sais bien qu'autrefois c'était le cas en beaucoup d'endroits et chacun avait alors un réservoir avec un surpresseur mais nous n'en sommes plus là ... Pour pallier cette insuffisance nous avons la possibilité de court-circuiter le bassin de COSTEBELLE et de lancer l'eau des POMETS directement dans le réseau de distribution. Les points hauts sont alors alimentés tandis que les points bas situés sur la conduite sont en surpression. Il est plus facile et moins onéreux d'installer un réducteur de pression plutôt qu'un surpresseur. Le seul ennui réside dans le fait qu'en période de richesse de nos sources, les bassins du RAY débordent puisqu'ils sont moins sollicités et que nous perdons une eau qui ne nous coûte rien pendant qu'on utilise une eau qui nous coûte suffisamment cher pour que le prix moyen de vente du mètre cube aux abonnés en soit majoré d'une façon sensible. Il faut avoir présent à l'esprit, en effet, que le budget de l'eau et de l'assainissement est un budget autonome devant s'autogérer indépendamment du Budget communal. Je pense qu'il n'était pas inutile d'expliquer un fonctionnement qu'on ne soupçonne pas quand il suffit d'ouvrir un robinet pour avoir à domicile autant d'eau qu'on le désire et surtout lorsqu'on a oublié ou qu'on n'a pas connu les coupures de jadis.

MARCEL LAURE

Son père déjà, tenait le bar de l'auberge du Vieux Château. Il a pris la suite avec son épouse jusqu'à ce que la maladie l'oblige, à son tour, à passer le flambeau à son fils, Louis. C'est trois générations dans le même métier, entre les mêmes murs modernisés au cours du temps qui font que la famille Laure appartient à l'histoire du REVEST.

Commémoration à Siou-Blanc.



Apparenté aux vieilles familles du Terroir, Marcel était de fréquentation agréable, ayant toujours un mot à dire, une histoire à raconter. Avec cela toujours prêt à rendre service quand on en avait besoin et il le faisait avec beaucoup de discrétion. Grand chasseur, surtout de sangliers, il aimait aussi à s'occuper de quelques légumes dans son jardin. En ce début de juin il nous a quittés après une très longue et trop cruelle maladie que sa gentillesse ne méritait pas. Il est mort dans son lit au milieu de l'affection de tous les siens. Notre église n'a pas pu contenir tous ceux qui le 6 juin, ont tenu à l'accompagner jusqu'au cimetière. Que son épouse, son fils et toute sa famille trouvent ici l'expression de notre peine avec notre amitié.



Aménagement du Pied de la Tour.

SECRETARIAT MOBILE

Il était possible de créer une annexe du Secrétariat de la Mairie dans l'appartement restant libre à l'école du Hambeau de Dardennes. A la réflexion il existe d'autres pôles importants dans la commune où une annexe serait tout aussi indiquée. Le Conseil Municipal a envisagé une formule susceptible de répondre à ces différentes exigences. L'aménagement d'un véhicule qui, aux heures et jours indiqués, se tiendra dans les différents quartiers à la disposition des habitants. Pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer il leur sera toujours possible de téléphoner à la Mairie pour indiquer les papiers dont elles auront besoin ou prendre rendez-vous avec le Secrétariat mobile. Nous espérons que ce service sera utile et apprécié dans la Commune. Il nous semble supérieur à un point fixe qui ne pourrait, lui aussi, qu'être ouvert à certains moments.

JEUNE (et aussi Parents), ATTENTION!

Si on t'offre un jour une cigarette de MARIJUANA:
Tu la fumeras par curiosité ou pour faire comme les autres.

Ce sera assez agréable, plus que ta première bouffée de tabac!

Et ce ne sera pas dangereux, une fois ou deux.

Mais tu risques d'en prendre l'habitude et tu ne pourras plus t'en passer:

TU SERAS UN DROGUE

Et comme l'effet en diminue à la longue, tu augmenteras les doses.

Et tu seras amené à d'autres drogues, plus fortes, mais d'un danger plus mortel.

* LA COCAINE

* L'HEROINE, blanche ou brune (brown-sugar), dont l'injection procure une sensation de rêve dématérialisé, mais mine la santé rapidement.

* L'Acide L.S.D. qui donne des hallucinations parfois terrifiantes, entraîne des troubles durables de la personnalité et de la démente.

* LES AMPHETAMINES qui donnent une sensation de plénitude cérébrale et physique momentanée. L'alcool, bien souvent associé à ce produit pour en multiplier l'effet, aggrave très sérieusement sa toxicité.

Ces quatre DROGUES «DURES» entraînent très vite le besoin permanent, la DEPENDANCE, par les souffrances physiques et psychiques de l'ETAT DE MANQUE si violentes que le drogué peut commettre vols et crimes pour se procurer la dose qui le soulagera momentanément.

C'est un ESCLAVE, qu'une OVERDOSE (trop forte) peut tuer un jour, abrégeant ainsi sa totale DECHEANCE.

Alors, **toi** qui veux rester LIBRE, choisis:

Ne t'engage pas sur ce chemin: il conduit du rêve au cauchemar et à l'ENFER DES DROGUES.

Méfie-toi des pourvoyeurs, sache refuser.

Si tu as déjà goûté à l'herbe douce, laisse tomber.

Si tu te sens sur la pente de l'habitude, confie-toi à tes PARENTS, à un médecin, à une assistante sociale; ils t'aideront à te DESINTOXIQUER.

Remise des récompenses du concours de la Prévention Routière.



Médecin Général BRUEL
Comité Départemental d'Education pour la santé.

Note de la Rédaction

Vous pouvez trouver renseignements, aides et conseils auprès de la Ligue contre la Drogue du Var et le Comité Départemental d'Education pour la santé.

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Tout à fait d'accord pour que les saines traditions soient maintenues et respectées mais, de grâce, respectez aussi et davantage la prudence. C'est peut-être amusant de jeter des pétards dans les jambes des passants. Pour ceux qui les reçoivent c'est beaucoup moins drôle. Les accidents ne sont pas rares. C'est amusant aussi d'en lancer dans la campagne mais quand l'herbe est bien sèche et la terre peu humide comme pendant la fin de ce mois de juin c'est un gros risque qu'on prend et les incendies dus à l'inconscience sont fréquents. Cette année encore nous avons reçu des plaintes à la Mairie. On n'a pas eu besoin des pompiers, les voisins sont intervenus tout de suite mais il semblerait que du côté de «Mastaba» ...

Alors que les jeunes s'amusent c'est tout à fait normal. Le rôle des parents ou des «anciens» c'est de leur apprendre à s'amuser sans danger pour eux ni pour les autres.

PLACE «VERDUN 1916»

Le 8 mai 1986 a été inaugurée la place «Verdun 1916». Nous avons choisi le soixante-dixième anniversaire de l'une des plus grandes batailles de l'Histoire et nous avons tenu à l'associer à l'anniversaire de la victoire de 1945 en hommage à tous les combattants des deux guerres. Le Conseil Municipal a choisi enfin la place devant l'école primaire pour que les jeunes écoliers, curieux comme tous les enfants, interrogent autour d'eux : Pourquoi Verdun ? Pourquoi 1916 ?

Et si quelqu'un leur répond simplement «c'est parce qu'il y a eu une grande bataille qui a sauvé la France», alors le souvenir ne mourra pas.

CLUB INFORMATIQUE

Nous en parlions depuis quelque temps. C'est fait le nano-réseau est arrivé. Son but est double. Etre à la disposition des élèves de l'école primaire, rappelons que les deux maternelles disposent déjà d'un Ordinateur pour chacune, et en dehors des heures scolaires être utilisé dans le cadre du club qui vient d'être créé. Les informations sur le club figurent dans la partie de ce bulletin consacrée à la Vie des sociétés. Tout ce que nous souhaitons c'est que l'appareillage mis à la disposition des écoliers et des Membres du Club soit largement utilisé et que chacun en soit satisfait.

FINALE DE LA PREVENTION ROUTIERE

Beaucoup de monde ce mercredi 18 juin. Des enfants, des jeunes, leurs parents, les moniteurs de la Police et de la Gendarmerie et les responsables de la Prévention routière avec, le soir, de nombreuses personnalités

venues assister à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses. De nombreuses personnes ne connaissent pas notre village et ce fut pour elles l'occasion de le découvrir. La journée s'est fort bien déroulée sous un temps agréable et chacun s'est déclaré satisfait. L'organisation fut excellente et les candidats ont fait preuve d'une grande conscience dans le respect du code de la route. Bravo à tous et un bon point pour LE REVEST.

FOIRES - EXPOSITION

Les journées de l'artisanat ont été un triomphe tant par la haute qualité des exposants que par l'exposition «Vieux Moustiers». Certaines pièces exposées au premier étage de la Mairie valaient plusieurs dizaines de milliers de francs et les connaisseurs venus nombreux ne s'y sont pas trompés. Bravo à tous mais nous devons remercier tout particulièrement les Faïenciers de l'Académie de MOUSTIERS qui ont été présents au REVEST durant ces trois journées alors qu'ils n'exposent pratiquement jamais en dehors de chez eux. Pourquoi d'ailleurs le feraient-ils alors que les visiteurs sont si nombreux à se rendre à MOUSTIERS ou à PUIMOISSON ? A côté des faïenciers de MOUSTIERS il y avait aussi, le verre, le cuir, la soie, le vin, le miel, les bonzaï, la porcelaine et la gravure mais le tout avait été auparavant soigneusement choisi afin que rien ne vienne ternir l'éclat de cette manifestation.

N'oublions pas quelque temps auparavant la Foire aux plants avec, cette année, un grand nombre d'exposants et aussi beaucoup d'acheteurs. Cette foire se déroulant le 27 avril, journée de la Déportation, les marchands avaient offert des plantes pour le monument aux Morts et pour la Mairie. Le cortège officiel qui s'est rendu de la Mairie au Cimetière en passant devant la stèle «Jean Moulin» a traversé un parterre de fleurs qui pouvaient être là en hommage à toutes les victimes, à tous les martyrs de la Déportation.

Enfin la troisième exposition canine a connu son succès habituel. Toujours beaucoup de monde venu admirer les plus beaux spécimens des plus grands élevages de la Région présentés dans le cadre merveilleux de l'olivieraie que Maître Mouttet met si gentiment à notre disposition chaque année.

Une mention particulière pour notre collègue De-mai, le grand organisateur de ces expositions dont LE REVEST a le droit de s'enorgueillir. LE REVEST on en parle beaucoup aussi pour toutes les manifestations culturelles qui s'y déroulent et vont s'y dérouler pendant l'été. Souhaitons qu'elles connaissent elles aussi un grand succès à l'image de celui connu le 21 juin par les «Fourberies de Scapin» jouées au pied de La Tour. Nous l'espérons pour nous, pour notre ami Jean-Claude Grosse et pour tous ceux qui l'ont aidé à les préparer.

ARRETES MUNICIPAUX *****

ELIMINATION ET ENLEVEMENT DES DECHETS DE MENAGE

INTERDICTION DES DEPOTS SAUVAGES

- * VU le code de l'Administration Communale
- * VU la loi du 5 avril 1884 sur les pouvoirs de Police du Maire
- * VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 1980 sur la prévention de l'incendie
- * VU l'arrêté préfectoral du 4 novembre 1983 sur l'élimination des déchets des ménages
- * Compte tenu des règles élémentaires d'hygiène, de lutte contre les épidémies et de prévention de l'incendie

LE MAIRE DE LE REVEST-LES-EAUX ARRETE:

ARTICLE 1:

Le présent arrêté annule et remplace:

- l'arrêté du 6 avril 1973 ayant pour objet les décharges sauvages.
- L'arrêté du 22 avril 1980 réglementant l'enlèvement des ordures ménagères.
- L'arrêté du 19 janvier 1984 sur l'élimination des déchets des ménages.

ARTICLE 2:

Doivent être entendus par déchets des ménages:

1°) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, établissements, commerces et bureaux: balayures, débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, papiers, chiffons et résidus divers.

2°) Les déchets d'origine commerciale ou artisanale qui peuvent être traités sans sujétion particulière, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.

3°) Les déchets volumineux ou encombrants d'origine ménagère tels que vieilles cuisinières, vieux frigidaires, par exemple.

ARTICLE 3:

Les déchets figurant dans les paragraphes premier et deuxième de l'article 2 ci-dessus sont collectés par les services municipaux tous les jours, dimanches exceptés, dans l'intérieur du périmètre de l'agglomération du village et trois fois par semaine, lundi, mercredi et vendredi partout ailleurs selon les conditions faisant l'objet des articles 4 et 5 ci-dessous.

ARTICLE 4:

A l'intérieur de l'agglomération du village ils doivent être placés dans sacs étanches et fermés qui seront déposés dans des réceptacles prévus à cet effet au plus tôt dans la soirée précédant le ramassage. Ils peuvent aussi être déposés devant l'habitation, mais peu avant leur collecte afin d'éviter qu'ils soient déchirés par les animaux. Ces sacs sont fournis par la Mairie mais d'autres peuvent être utilisés pourvu qu'ils répondent aux exigences d'étanchéité et de fermeture.

En aucun cas des ordures ménagères non contenues dans des emballages étanches ne doivent être jetées dans les réceptacles mis à la disposition du public pour recevoir les sacs.



Audition de musique dans l'Eglise St-Christophe.

ARTICLE 5:

En dehors de l'agglomération du village ces déchets doivent être placés dans des poubelles en matière plastique, dure, facilement saisissables et fermées de telle sorte que le contenu ne puisse en être répandu. Ces poubelles ne doivent être déposées en bordure des voies de passage du véhicule d'enlèvement que les seuls jours de ramassage. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter qu'elles soient renversées ou que le vent ne les emporte.

ARTICLE 6:

Les déchets volumineux ou encombrants relevant du paragraphe troisième de l'article 2 du présent arrêté sont enlevés par les soins du service municipal sur demande formulée à la Mairie. En principe ce ramassage s'effectue le premier jeudi de chaque mois mais en fonction des circonstances une autre date peut être indiquée aux demandeurs. Lesdits déchets doivent être placés le plus près possible de la voie de passage du véhicule de la voirie le jour de leur enlèvement mais sans gêner la circulation ni s'avérer dangereux. Les propriétaires peuvent encore se charger eux-mêmes s'ils le désirent de leur enlèvement. La Mairie dans ce cas se tient à leur disposition pour leur fournir l'adresse du dépôt susceptible de les recevoir.

ARRETES MUNICIPAUX

ARTICLE 7:

Les services municipaux n'assurent pas pour les tiers le ramassage des déchets ne figurant pas à l'article 2 du présent arrêté. Il en est ainsi des:

- Déblais, gravats, décombres, débris ou branchages provenant de travaux publics ou particuliers.
- Huiles usées, déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux, industriels et de santé autres que ceux correspondant aux termes dudit article deux.
- Médicaments et tous produits infectieux, toxiques, explosifs, corrosifs ou inflammables.

ARTICLE 8:

L'enlèvement et l'évacuation des objets ou produits entrant dans le cadre de l'article 7 ci-dessus sont à charge de leurs possesseurs. Ils doivent être exécutés selon les conditions prévues par la réglementation applicable à chacun de ces différents produits qui ne peuvent être dirigés que vers les décharges, entreprises ou centres habilités à les recevoir et dont les adresses sont tenues par la Mairie à la disposition du public.

ARTICLE 9:

Les décharges et dépôts sauvages de quelque origine ou nature qu'ils soient sont formellement interdits sur tout le territoire de la Commune.

ARTICLE 10:

La Secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale, les Services de Police et le service de la voirie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui, transmis le jour même de sa signature à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du Département du VAR, prendra effet à partir du 15 mai 1986.

A Le Revest-les-Eaux, le 5 mai 1986
LE MAIRE

A NOTER

Le Bureau du C.I.L. du Bas-REVEST a souhaité qu'un essai de pose d'un container destiné à recevoir les sacs d'ordures ménagères soit réalisé sur la route du Général de Gaulle en face du chemin non accessible aux véhicules de la voirie qui dessert de nombreuses propriétés dans la colline de Costebelle. Les habitants éprouvent des difficultés pour transporter les poubelles et surtout pour les disposer en bordure de la voie départementale. La Mairie a été d'accord pour effectuer cet essai mais il est évident qu'il serait interrompu tout de suite dans le cas où les déchets ne seraient pas placés, auparavant, dans des sacs fermés.



TRAVAUX EFFECTUES

PAR DES ENTREPRISES

- * Eclairage de la place Verdun.
- * Construction de murs de soutènement à la Tour.
- * Protection supplémentaire court tennis.
- * Pose panneaux information communale.
- * Début travaux rénovation de la poste.

PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

- * Construction d'une table pour informatique.
- * Réalisation d'une esplanade à la Tour.
- * Jardin place Verdun.
- * Réfection rue Eugène Chaix.
- * Préparation Foire artisanale.
- * Construction de barrières à la Tour.
- * Préparation Foire aux chiens.
- * Débroussaillage de divers chemins communaux.
- * Construction d'un mur d'escalade Maternelle village.

☆☆☆

LA VIE DES SOCIETES

LA VIE ASSOCIATIVE

vue par la Présidente du Syndicat d'Initiative du REVEST

On constate qu'il y a un très grand nombre d'associations dans notre commune sans bien comprendre pourquoi.

Mon expérience au Syndicat d'Initiative, dont je suis Membre depuis 1975 me permet d'apporter une réponse qui vaut dans la plupart des cas.

Nous faisons partie d'une communauté qui a vécu depuis trente ans des bouleversements: on ne vit plus comme avant au REVEST, les gens ne sont plus aussi proches dans leur vie quotidienne parce qu'ils ne travaillent plus ensemble sur les restanques, à la carrière ou au lavoir. Les habitations ont éclaté dans tous les terroirs, signe d'un plus grand individualisme.

Et pourtant nous vivons dans un même paysage, sur les mêmes chemins fréquentés par des Revestois depuis des siècles, et on a bien conscience qu'il faut protéger et conserver cela.

C'est pourquoi je suis «rentrée» au Syndicat d'Initiative où il y a toujours eu des «vieux» et des «nouveaux» Revestois, et grâce à ce mélange, il y a eu une intégration plus rapide des arrivants, tout cela au profit de nouvelles activités collectives.

Comme le monde de l'association est bien souvent le monde des loisirs, de la culture et du sport, nous avons organisé des fêtes chaque année, avec des aïolis et des bals très fréquentés, et puis des expositions, par exemple celle des photos anciennes où les anciens se reconnaissaient et les plus jeunes s'intégraient dans une collectivité inconnue et se sentaient fiers d'en faire partie. Tout cela a pu se faire et continue à se faire parce qu'une association est très ouverte, qu'elle s'adapte facilement à la diversité des caractères et des compétences, ainsi que des idées, et qu'elle permet en définitive de se connaître les uns les autres.

Jacqueline AUDE.

***** ☆ *****

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

ASSOCIATIONS SPORTIVES*****

TENNIS CLUB REVESTOIS

Président: M. N'GUYEN VAN NUOI Richard
Lot de la Grenette - LE REVEST
Tél.: 94.98.92.49

GYMNASTIQUE POUR FEMMES

Mme IMPAGLIAZZO
Les Adrets du Pilon - LE REVEST
Tél.: 94.98.94.02

ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE

Président: M. HALGRAIN Roger
2e moulin chemin de la Martelle - TOULON
Tél.: 94.24.05.05

ARCHERS REVESTOIS

Président: M. BERTHELOT Michel
49, allée Léon Vérane - LA VALETTE
Tél.: 94.20.60.46

JEUNE BOULE REVESTOISE

Président: M. NEGRO Pierre
Secrétaire: M. LAURE Roger
Bar Tabac du Vieux Château - LE REVEST
Tél.: 94.98.90.03

SOCIETE DE CHASSE

Président: M. MARINI Jean-Marie
Rue Gabriel Péri - LE REVEST
Tél.: 94.98.92.14

A.P.P. LE GARDON

Président: M. ROQUEPLAN Georges
Le Grand Vallon n° 6 - Montée des Garrigues
Route du Revest - TOULON
Tél.: 94.24.01.73

EXCURSIONNISTES TOULONNAIS

Président: M. CHASSELOUP Camille
«La Proue» 15, bd des Allobroges - TOULON
Tél.: 94.02.05.95 (poste 20595) Arsenal

LA VIE DES SOCIETES

SKI CLUB VAL D'ARDENNES

Président: M. **DEMAI** Claude
Chemin du Béal - Villa Lou Pantai
Hameau de Dardennes - LE REVEST
Tél.: 94.98.92.86



CLUB DU CHIEN DE DEFENSE

Président: M. **GUILLOU** Jean-Pierre
18, les Vergers de Cap Sicié - LA SEYNE-SUR-MER
Tél.: 94.74.82.31

DANSE POUR TOUS

Mme **GUIEL** Karine
Tél.: 94.36.06.86

ASSOCIATIONS CULTURELLES *****

G.R.A.D.E.

Groupe de Recherche et d'Analyse pour la Défense
et pour l'Esprit

Président: M. **GARRASSAN** François
Secrétaire: M. **GROSSE** Jean-Claude
Route du Colombier - LE REVEST
Tél.: 94.98.98.63

COMITE DE DEFENSE CONTRE L'ALCOOLISME

Président: M. **REBUFFAT**
Directeur de l'Hôpital de La Seyne
Cité sanitaire poste G
Avenue Lazare Carnot - TOULON

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABETIQUES

Président: M. **BOTTASSO** Robert
Secrétaire: Mme **GRUNENWALD** Elisabeth
40, chemin des Pins - Cité Lambert - TOULON
Tél.: 94.90.92.03

GROUPE REVESTOIS

Président: Mme **MAZZILI** Volto
1, rue de la Paix - LE REVEST
Tél.: 94.98.91.92

CHORALE DU REVEST

Président: M. **BARISIO**
LE REVEST
Tél.: 94.24.91.00 poste 23213

ECOLE DE MUSIQUE

M. **VIETTE**
Tél.: 94.98.90.15 (Mairie)
Tél.: 94.75.42.86

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: M. **PROTAT** Jean
Avenue de l'Egalité - LE REVEST

AMNESTY INTERNATIONALE

Président: Mme **ANDROU** Jocelyne
5, rue Capitaine Colona - TOULON
Tél.: 94.93.59.48

SYNDICAT D'INITIATIVE

Président: Mme **AUDE** Jacqueline
Rue Gabriel Péri - LE REVEST
Tél.: 94.98.93.59

ASSOCIATION CULTURELLE DU REVEST

Président: M. **WICKY**
Chemin des Châteaux d'eau - LE REVEST
Tél.: 94.98.92.93

LES AMIS DE «SPECTRES FAMILIERS»

Président: M. **PONSART**
4, rue Gabriel Péri - LE REVEST
Tél.: 94.90.93.06

COMITE PROVISOIRE DES FETES DE ST-CHRISTOPHE ET ST-ROSE

Président: M. **RULLIER** Jacques
Mairie du REVEST
Tél.: 94.98.90.15

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Présidente: Mme **CAMUS** Chantal
Rue Pasteur - LE REVEST
Tél.: 94.90.92.58

LA VIE DES SOCIETES

COUP D'ŒIL SUR L'E.S.C.R.M.

Le football, la gymnastique féminine volontaire, le base-ball, la chorale, la bibliothèque pour enfants, le théâtre sont les six sections qui composent à ce jour l'Entente Sportive et Culturelle Le Revest-Les Moulins. Vocation sportive pour les unes, culturelle pour les autres mais toutes unies pour un même sigle aux couleurs vertes et jaunes dans le même idéal socio-éducatif. La section football est la plus ancienne et à l'origine de la création du club. Son activité est constante depuis plus de quinze années parsemées de hauts et de bas. Mais force est de constater que l'engouement pour ce sport de compétition s'est amenuisé, phénomène rencontré dans tous les clubs du département, dont une des raisons demeure la multiplicité des activités proposées aux jeunes. Néanmoins l'école de football fonctionne régulièrement tous les mercredis après-midi sur le stade de la colline et accueille dans les catégories débutants, poussins, pupilles et minimes les enfants, garçons et filles, âgés de 6 à 14 ans. En catégorie seniors le travail sérieux effectué à l'entraînement portera ses fruits dans quelques années, le critère quantité devra céder le pas à celui de la qualité.



Foire de l'Artisanat.

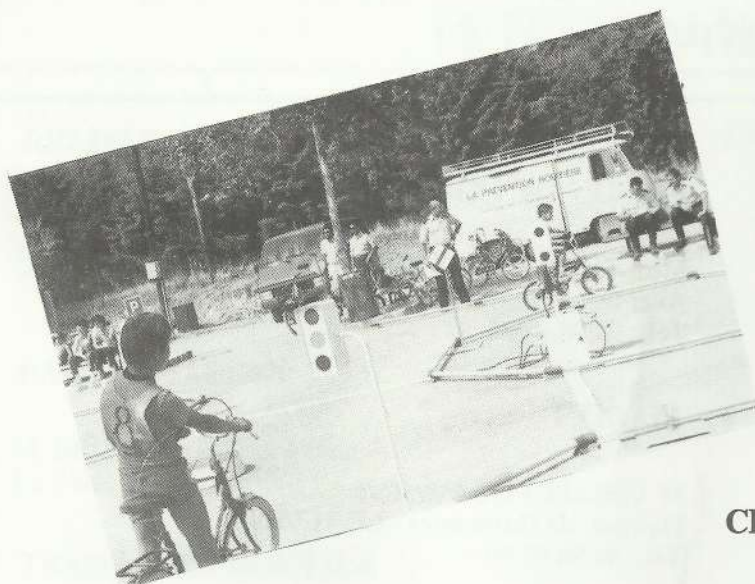


Ecole de musique.

Les problèmes rencontrés dans la section gymnastique sont identiques, le facteur assiduité étant une fois encore le principal responsable d'une santé en demi-teinte. Par contre la section base-ball affiche une belle forme pleine de projets et d'ambitions. Elle apporte un sang nouveau et comme base-balleurs et footballeurs font bon ménage cela nous promet encore de bons moments sur le stade de la colline.

Le principal souci de la section chorale réside dans l'effectif un peu trop juste. Doit-on rappeler qu'il suffit d'aimer chanter à défaut de savoir ou de connaître, pour s'intégrer au groupe et ce à quelque moment de l'année que ce soit. Nous terminerons ce tour d'horizon des sections par la petite dernière à vocation théâtrale dont nous pourrions bientôt découvrir le travail en guise de présentation. Mais, nous direz-vous qu'en est-il de la section bibliothèque pour les enfants ? Eh bien le combat cessa faute de combattants. Tout de même navrant quand on se souvient que cette section fut à l'origine des motivations pour la réalisation bénévole du siège social.

Mais que tout le monde se rassure les lieux sont copieusement utilisés par les autres sections.



Finale départementale de la Prévention Routière.

DERNIERE MINUTE:

Lors de la dernière assemblée générale il a été décidé de créer une section KARATE sous la direction de Monsieur Pelletier, professeur diplômé.

Quant à la section bibliothèque Madame WINGRIEFF se charge de la remettre en route.

A qui s'adresser: ****

FOOTBALL:

M. CORTEZ Pierre - Tél. : 94.98.80.62

GYMNASTIQUE:

Mme IMPAGLIAZZO Béatrice - Tél. : 94.98.94.02

BASE-BALL:

M. HINDEN Philippe - Tél. : 94.98.53.72

CHORALE:

M. BARISIO Jean-Louis - Tél. : 94.91.44.81

THEATRE:

M. GROSSE Cyril - Tél. : 94.98.98.63

P.C.

CLUB D'INFORMATIQUE

Il a été créé, lors de l'assemblée générale du 15 mai 1986, une association loi 1901 ayant pour titre: «ATELIER REVESTOIS D'INFORMATIQUE» dont le Maire est Président d'Honneur.

Son but est de promouvoir l'éducation populaire dans le cadre de l'initiation et de la formation à la micro informatique. Cette association est dirigée par un conseil de 11 membres élus dont:

Michel BONNEFOY, Président
Monique CHENACHI, Vice-Présidente
Mireille et René WICKY, Secrétaires
Adrienne RESPONDINO et Christian D'OLLONE, Trésoriers.

Pour des raisons matérielles et administratives, cet atelier ne fonctionnera qu'à partir du mois de septembre dans la salle informatique de l'école primaire.

L'adhésion à l'association sera ouverte à tous les Revestois, sans distinction d'âge, et quel que soit leur niveau de connaissances en micro informatique.

Inauguration Place Verdun 1916.



PETIT MEMENTO DES COMMERCE ET ARTISANS DE LE REVEST-LES-EAUX

ARTISANS DE LE REVEST-LES-EAUX

ALIMENTATION

BIEN Mlle REYNAUD
Place Meiffret - LE REVEST

COOP Mme JEAN Monique
LE REVEST
Tél. : 94.98.95.87

FRUITS ET LEGUMES DU GRAND VALLON
M. LESTIN Gérard - Le grand Vallon - LE REVEST

BAR

DE LA FONTAINE
Mme SOLA - LE REVEST
Tél. : 94.98.91.16

DU VIEUX CHATEAU
Gérant - LE REVEST
Tél. : 94.98.90.03

TERMINUS

Mme NAVA
Hameau de Dardennes - LE REVEST
Tél. : 94.98.92.21

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

M. ARNOUX
Rue Maréchal Foch - LE REVEST
Tél. : 94.98.92.08

BOULANGERIE

M. AUDIBERT André
Hameau de Dardennes - LE REVEST
Tél. : 94.98.90.41

M. GAUTIER Pascal
Place Meiffret - LE REVEST
Tél. : 94.98.93.07

SALON DE COIFFURE FEMMES-HOMMES

Mme-SIMIAN Lucienne
Avenue des Poilus - LE REVEST
Tél. : 94.98.94.26

MAÇON

M. CHIAPETTA Salvatore
Hameau de Dardennes - LE REVEST
Tél. : 94.98.97.90

S.A.R.L. GARBOIS
Maçon-Travaux Publics
Lot. de la Salvatte - LE REVEST

M. EISSAURAT Joseph
10, rue Gabriel Péri
Tél. : 94.98.90.94

M. MARTIN Roger
Ch. du Château d'eau - Le Haut Ray - LE REVEST
Tél. : 94.98.94.90

M. BARILLA César
Rte de La Valette - LE REVEST

MENUISIER

M. GAUTIER Roger
1432, route du Colombier
Tél. : 94.98.81.56

M. CHIAPETTA Salvatore
Maçon-Menuisier
Hameau de Dardennes - LE REVEST
Tél. : 94.98.97.90

CARRELEUR

M. HERMITTE Charles
Route du Barrage - LE REVEST
Tél. : 94.98.97.39

ELECTRICIEN

M. ENRICO Marc
1282, route du Général de Gaulle - LE REVEST
Tél. : 94.98.92.95

PETIT MEMENTO DES COMMERCE ET ARTISANS DE LE REVEST-LES-EAUX

RELIEUR-ENCADREUR

M. BŒUF
Les Adrets du Pilon - LE REVEST
Tél.: 94.98.96.81

PARC ET JARDIN

M. BRONCARD Jean-Louis
La Salvatte - LE REVEST

TRANSPORT ROUTIER

M. CARNERO Lucien
420, route de la Salvatte - LE REVEST

PEINTRE

M. PREFOL Pierre
Route du Camps - LE REVEST

M. MARTELLI Raymond
«Provence Peinture»
Place St-Marc - LE REVEST
Tél.: 94.98.92.66

SCULPTEUR

M. TORMOS Albert
Route du Colombier - LE REVEST
Tél.: 94.98.92.28

PAPETIER

M. AGUESSE
Route de la Salvatte - LE REVEST
Tél.: 94.98.91.41

GARAGISTE-MECANICIEN

M. CARADONA François
Mécanique-Carosserie Autos
Route du Colombier - LE REVEST
Tél.: 94.98.81.09

M. VOLPEI et NAVA
Garage des Grillons
Route du Barrage - LE REVEST
Tél.: 94.98.98.51

PROFESSIONS LIBERALES ET TAXIS

PHARMACIE

M. PELISSIER Fernand
Le Grand Vallon - LE REVEST
ZAC La Grenette
Tél.: 94.90.92.98

CHIRURGIENS-DENTISTES

M. BERTON

Mme GOUDEMAN - FARCOT
La Ripelle - La Grenette - LE REVEST
Tél.: 94.98.98.62

MEDECIN ACUPUNCTEUR

Mme GOUDEMAN - FARCOT
La Reipelle - La Grenette - LE REVEST
Tél.: 94.98.98.62

INFIRMIERE

Mme PYSSON
Infirmière Libérale
13, les Adrets du Pilon - LE REVEST
Tél.: 94.98.94.41

TAXI

M. BERLENGERO Auguste
5, rue du Jas Neuf - LE REVEST
Tél.: 94.98.94.10



Mur d'Escalade ... ça glisse!

NOTRE CARNET



NOUS PRESENTONS TOUS NOS VŒUX A:

Patricia VINGRIEF et Jean-Yves CAUPERT
mariés le 5 avril.

Agnès CONSTANTIN et Jean-Philippe DUFOUR
mariés le 26 avril.

Colette GEORGET et Alfred KABADAITCH
mariés le 5 mai.

Michelle MAGNEUX et Daniel BROCHEN
mariés le 17 mai.

Valérie BARTOLOMEI et Pierre HAMON
mariés le 31 mai.

Evelyne SPANU et Jean-Philippe MEALARES
mariés le 7 juin.

Danièle MAUZAC et Michel TITOULET
mariés le 11 juin.

Laurence RUBIO et Jean-Pierre MAZZU
mariés le 14 juin.

Fannie CARON et Emmanuel DE LA TAILLE
mariés le 14 juin.

NOUS PARTAGEONS LA PEINE DES FAMILLES DE:

Joséphine BARRY, née MACCIO
décédée le 28 mars.

Albert BONAVENTURA, décédé le 19 avril.

Marcel LAURE, décédé le 5 juin.

Joseph MATTIO, décédé le 27 mai.

DANS LE CONSEIL MUNICIPAL:

On déplore les décès de:

Monsieur Joseph MATTIO
père de notre collègue MATTIO.

Madame FENASSILE
belle-mère de notre Conseillère à la Commission
des écoles.

Madame Euphrasine DURAND
épouse du Doyen de nos anciens combattants, apparentée
à la famille de Madame et Monsieur MORETTI, Adjoint
au Maire.

Que nos collègues et leurs parents soient assurés de notre
sympathie et de nos pensées attristées.



NOUS AURIONS AIME SOUHAITER BEAUCOUP DE BONHEUR:



à des nouveau-nés mais aucune mention de naissance
ne nous est parvenue.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Claude GROSSE - Charles VIDAL - Jacques RULLIER

Reportage Photographique : Pierre CORTEZ

Imprimerie SAINT-JEAN

— Gérard BONA —

83000 TOULON

☎ 94.41.16 14
